

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.169

**Motion de soutien à la
candidature au
réseau des villes
créatives de
l'UNESCO**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Jean-Philippe POUSSET à Philippe VERGNAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.169**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE AU RESEAU DES VILLES CREATIVES DE L'UNESCO

La candidature d'Angoulême au Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO (RCVU) représente, pour l'ensemble du territoire, une opportunité de valoriser les savoir-faire et compétences locales par une projection à l'international.

L'UNESCO a en effet créé ce réseau en 2004 pour

Renforcer la coopération entre les villes ayant identifié la créativité comme facteur stratégique de développement urbain durable ; dynamiser et valoriser l'action de ces territoires.

Renforcer la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ;

Développer des pôles de créativité et d'innovation et élargir les opportunités des créateurs et des professionnels du secteur culturel.

Améliorer l'accès et la participation de tous à la vie culturelle et intégrer pleinement la culture et la créativité dans les plans et les stratégies de développement local.

Le Réseau regroupe sept domaines créatifs, ouverts à la candidature : Artisanat et arts populaires, Arts numériques, Design, Film, Gastronomie, Littérature, Musique. Au regard de l'ancrage fort et ancien du 9^{ème} Art localement, la catégorie « Littérature » a été retenue.

Il compte aujourd'hui 180 villes (dont 4 françaises : Enghien-les-Bains, Lyon, Saint-Etienne et Limoges), dans 72 pays, qui œuvrent pour placer la créativité et les industries culturelles au cœur de leur développement.

Parmi les atouts du territoire pour cette candidature figurent :

- Une tradition littéraire ancienne
- Une histoire papetière qui remonte à la Renaissance
- Un Festival de BD qui est une référence mondiale
- Un écosystème performant sur le 9ème Art et l'Image
- Un urbanisme BD original
- Un enseignement supérieur spécialisé, de qualité, jusqu'au doctorat
- Une culture BD accessible par tous
- Un savoir-faire pédagogique BD, référence nationale
- Une ouverture sur tous les arts : musique, cinéma, gastronomie...

La candidature d'Angoulême au RVCU a associé depuis plusieurs mois, sous l'impulsion de la Ville d'Angoulême, l'ensemble des institutions et structures professionnelles, de formation, associations d'étudiants, collectifs d'artistes, en lien avec la bande dessinée.

Ce travail collectif a permis d'avancer « 9 propositions pour le 9ème Art », qui constituent la trame d'un Plan d'Actions 2019/2023 :

1. Animer une réflexion internationale sur la BD
2. Partager les savoir-faire sur la BD
3. Développer l'accueil pour la création
4. Protéger la création à l'international
5. Diffuser et enrichir notre expertise pédagogique BD
6. Défendre la création par les autrices
7. Promouvoir la création et le patrimoine à dimension internationale
8. Faciliter l'accès à un enseignement supérieur BD
9. Structurer l'aménagement de la ville par la BD

Ce projet a été promu auprès de nombreuses instances officielles et territoires amis, dont Guadalajara et Zapopan au Mexique, partenaires de GrandAngoulême depuis 2012.

Il doit désormais être déposé officiellement en juin 2019, pour une réponse attendue en octobre 2019.

Considérant l'intérêt d'un développement fondé sur la réciprocité et la solidarité entre êtres humains et entre territoires, conformément aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU et aux orientations stratégiques de GrandAngoulême ;

Considérant l'attachement de notre collectivité aux valeurs éducatives, culturelles et humanistes incarnées par l'UNESCO et notre résolution à contribuer à leur diffusion ;

Considérant le rôle majeur du territoire d'Angoulême dans l'histoire et dans le développement, actuel et potentiel, de la Bande dessinée à l'échelle mondiale ;

Considérant l'esprit d'ouverture préexistant sur notre territoire et notre détermination à œuvrer pour des coopérations internationales pérennes ;

Considérant l'opportunité que pourrait représenter l'intégration au Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO à ces divers titres ;

Les élus du Conseil communautaire de GrandAngoulême :

- apportent leur soutien à la candidature d'Angoulême au Réseau des villes Créatives et émettent le vœu qu'elle soit retenue par l'UNESCO ;
- expriment leur souhait, en cas d'issue favorable, de s'engager dans le Réseau et de mettre en œuvre des actions opérationnelles aux côtés de la Ville et des acteurs associés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2019	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2019